

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

American Express Canada Credit Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 15 janvier 2008 concernant le placement de billets à moyen terme non assortis d'une sûreté réelle pour un capital global de 3 500 000 000 \$.

Le visa prend effet le 17 janvier 2008.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Merrill Lynch Canada Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1207110

Décision n°: 2008-MC-0089

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Visa du prospectus simplifié provisoire du 15 janvier 2008 concernant le placement de 18 645 000 actions ordinaires au prix de 67,05 \$ l'action.

Le visa prend effet le 15 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 UBS valeurs mobilières Canada Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs mobilières Cormark Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Marchés des Capitaux Genuity
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Markets Inc.

Numéro de projet Sédar: 1206717

Décision n°: 2008-MC-0081

Banque de Nouvelle-Écosse (La)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 17 janvier 2008 concernant le placement de 8 000 000 d'actions privilégiées à dividende non cumulatif série 17, au prix de 25,00 \$ pour un rendement de 5,60 %.

Le visa prend effet le 18 janvier 2008.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1207640

Décision n°: 2008-MC-0094

Banque de Nouvelle-Écosse (La)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 17 janvier 2008 concernant le placement de débentures.

Le visa prend effet le 18 janvier 2008.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1207641

Décision n°: 2008-MC-0095

C.A.B. Realty Finance L.P.

Visa du prospectus provisoire du 18 janvier 2008 permet à la société de devenir émetteur assujetti.

Le visa prend effet le 18 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1207894

Décision n°: 2008-MC-0098

Exploration NQ inc.

Visa du prospectus provisoire du 16 janvier 2008 concernant le placement de :

1. 4 000 unités au prix de 100,00 \$ l'unité, chacune étant composée de 500 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action et de 250 bons de souscription d'actions ordinaires;
2. 3 178 320 actions ordinaires accréditatives et de 872 100 actions ordinaires devant être émises à l'exercice effectif ou présumé des 969 bons de souscription spéciaux ayant fait l'objet d'une émission antérieure.

Le visa prend effet le 18 janvier 2008.

Courtier(s):
Jones, Gable & Compagnie Limitée

Numéro de projet Sédar: 1207656

Décision n°: 2008-MC-0093

Fiducie d'actifs BNCMC et Banque Nationale du Canada

Visa du prospectus provisoire du 17 décembre 2007 concernant le placement de parts de fiducie cessibles de série 1 ou « NBC CapS II – Série 1 ».

Le visa prend effet le 18 décembre 2007.

Courtier(s):
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198589 et 1198598

Décision n°: 2007-MC-2689

Fonds européen Templeton
Fonds de croissance mondiale Franklin
Fonds japonais Franklin
Fonds d'orientation américaine Bissett
Fonds immobilier mondial Franklin
(parts de série O)

Catégorie de société d'orientation américaine Bissett
Catégorie de société immobilière mondiale Franklin

(actions des séries A, F et O)**Catégorie de rendement à court terme américaine Franklin Templeton
(actions des séries A, F, I et O)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 janvier 2008 concernant le placement de parts de série O de Fonds européen Templeton, Fonds de croissance mondiale Franklin, Fonds japonais Franklin, Fonds d'orientation américaine Bissett et Fonds immobilier mondial Franklin, le placement d'actions des séries A, F et O de Catégorie de société d'orientation américaine Bissett et Catégorie de société immobilière mondiale Franklin et concernant le placement d'actions des séries A, F, I et O de Catégorie de rendement à court terme américaine Franklin Templeton.

Le visa prend effet le 21 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1208207

Décision n°: 2008-MC-0105

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2008

Visa du prospectus provisoire du 12 décembre 2007 concernant le placement de 6 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 14 janvier 2007.

Courtier(s):

- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Financière Banque Nationale Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Scotia Capitaux Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
- Blackmont Capital Inc.
- Canaccord Capital Corporation
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Raymond James Ltée
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1197866

Décision n°: 2007-MC-2677

6.6.1.2 Prospectus définitifs**Banque Canadienne Impériale de Commerce**

Visa pour le prospectus simplifié du 21 janvier 2008 de Banque Canadienne Impériale de Commerce concernant le placement de 21 441 750 actions ordinaires au prix de 67,05 \$ l'action.

Le visa prend effet le 21 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 UBS valeurs mobilières Canada Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs mobilières Cormark Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Marchés des Capitaux Genuity
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1206717

Décision n°: 2008-MC-0103

Fiducie d'actifs BNC^{MC} et Banque Nationale du Canada

Visa pour le prospectus du 16 janvier 2008 de Fiducie d'actifs BNC^{MC} et de Banque Nationale du Canada (la « Banque ») concernant le placement de 400 000 titres de la Fiducie de capital – série 1 (« NBC CapS II^{MC} – série 1 »), au prix de 1 000 \$ chacun, ainsi que le placement des actions privilégiées de premier rang perpétuelles à dividende non cumulatif série 19 de la Banque pouvant être émises en échange des NBC CapS II^{MC} – série 1, conformément aux dispositions d'échange.

Le visa prend effet le 16 janvier 2008.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Merrill Lynch Canada Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
 Casgrain & Compagnie limitée
 Marchés Mondiaux Citigroup Canada inc.

Numéro de projet Sédar: 1198589 et 1198598

Décision n°: 2008-MC-0086

Fiducie de placement immobilier Dundee

Visa pour le prospectus simplifié du 7 janvier 2008 de Fiducie de placement immobilier Dundee concernant le placement de 143 750 000 \$ en débetures subordonnées non garanties convertibles à 6,0 % échéant le 31 décembre 2014.

Le visa prend effet le 7 janvier 2008.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1201321

Décision n°: 2008-MC-0041

JovFunds

Visa pour le prospectus simplifié du 14 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série I de :

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité
Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité
Fonds d'actions américaines Jov Prospérité
Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Le visa prend effet le 17 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1169293

Décision n°: 2008-MC-0091

Portefeuilles gérés Connor, Clark & Lunn

Visa pour le prospectus simplifié du 17 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A, de série F, de série I, de série O, de série R5, de série R7 et de série Verdant de :

Portefeuille conservateur CC&L (de séries A, F, I, O et Verdant seulement)
Portefeuille diversifié à revenu CC&L
Portefeuille diversifié CC&L
Portefeuille diversifié de croissance CC&L
Portefeuille de croissance CC&L
Portefeuille dynamique d'actions CC&L (de séries A, F, I, O et Verdant seulement)

Le visa prend effet le 21 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1195865

Décision n°: 2008-MC-0104

Société en commandite accréditive diversifiée NCE (08)

Visa pour le prospectus du 16 janvier 2008 de Société en commandite accréditive diversifiée NCE (08) concernant le placement de 8 000 000 de parts à 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 17 janvier 2008.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 IPC Securities Corporation
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
 Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1200331

Décision n°: 2008-MC-0096

TDK 2008 Flow-Through Limited Partnership

Visa pour le prospectus du 18 janvier 2008 de TDK 2008 Flow-Through Limited Partnership concernant le placement de 2 000 000 de parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 GMP Securities L.P.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Capital Wellington Ouest
 Haywood Securities Inc.

Gestion de capitaux Rothenberg Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198481

Décision n°: 2008-MC-0108

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Corporation Financière Capital Mackenzie

Visa pour la modification n° 1 du 10 janvier 2008 du prospectus simplifié du 7 décembre 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F, I, O, P, T6, T8 et W de :

Catégorie Symétrie Actions
 Catégorie Symétrie Rendement géré
 (de Corporation Financière Capital Mackenzie)

Cette modification est faite à la suite de la création de titres de séries P, T6 et T8 pour ces deux Fonds.

Le visa prend effet le 17 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1175042

Décision n°: 2008-MC-0092

Fonds communs de placement LODH Opus

Visa pour le prospectus simplifié modifié et mis à jour du 10 janvier 2008 modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds communs d'actions canadiennes diversifiées LODH Opus (de séries G, P, S et L)
 Fonds commun d'actions américaines LODH Opus (de séries G, P, S et L)
 Fonds commun d'actions canadiennes de petite capitalisation LODH Opus (de séries G, P, S et L)
 Fonds commun d'actions Europe, Australie, Extrême-Orient LODH Opus (de séries G, P, S et L)
 Fonds commun de marché monétaire LODH Opus (de séries G, P, S et L)
 Fonds commun de revenu fixe LODH Opus (de séries G, P, S et L)

Cette modification est faite à la suite de l'ajout de parts de série G pour tous les Fonds excepté le Fonds commun de marché monétaire LODH Opus, de la modification des stratégies de placement de quatre des Fonds et de l'admissibilité des Fonds dont les titres sont libellés en dollars américains aux régimes enregistrés d'épargne.

Le visa prend effet le 17 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1125018

Décision n°: 2008-MC-0088

Fonds RBC

Visa pour la modification n° 2 du 10 janvier 2008 du prospectus simplifié du 3 juillet 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds équilibré Jantzi RBC (parts de série Conseillers et de série I)
 Portefeuille prudence sélect RBC (parts de série F)
 Portefeuille équilibré sélect RBC (parts de série F)
 Portefeuille de croissance sélect RBC (parts de série F)
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC (parts de série F)
 Fonds actions canadiennes Jantzi RBC (parts de série Conseillers et de série I)
 Fonds actions mondiales Jantzi RBC (parts de série Conseillers et de série I)
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC (parts de série I)

Cette modification est faite à la suite du fait que dorénavant les Fonds Jantzi RBC offriront des parts de série Conseillers et de série I, les portefeuilles RBC des parts de série F et le Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC des parts de série I.

Le visa prend effet le 15 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1108387

Décision n°: 2008-MC-0087

Groupe de Fonds Dynamique

Visa pour la modification n° 1 du 10 janvier 2008 du prospectus simplifié du 19 décembre 2007 concernant le placement de parts de séries A, F, I et O de :

Fonds Valeur européenne Dynamique

Cette modification est faite à la suite du changement de sous-conseiller de ce Fonds à compter du 30 janvier 2008.

Le visa prend effet le 15 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1184956

Décision n°: 2008-MC-0085

Groupe de Fonds Dynamique

Visa pour la modification n° 1 du 10 janvier 2008 du prospectus simplifié du 19 novembre 2007 concernant le placement de parts de série A, de série O et de série V de :

Fonds d'actions internationales Marquis

Cette modification est faite à la suite du changement des sous-conseillers en valeurs du Fonds et d'une modification aux stratégies de placement à compter du 30 janvier 2008.

Le visa prend effet le 18 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1170170

Décision n°: 2008-MC-0097

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Chip Mortgage Trust

Réception du supplément de fixation du prix n° 3 daté du 23 novembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Chip Mortgage Trust daté du 23 novembre 2007, visant le placement de billets à moyen terme, série 2007-3, pour une valeur globale de 125 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0078

6.6.2 Dispenses de prospectus

Bulldog Resources Inc.

Vu la demande présentée par Bulldog Resources Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 décembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les articles 4.3, 4.5, 8.1 et 9.1 du *Règlement Q-27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur;

« CVMO » : la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;

« plan d'arrangement » : le plan d'arrangement intervenant entre l'émetteur et TriStar réalisé conformément à l'article 193 de la *Business Corporations Act* (Alberta);

« règle 61-501 » : la règle 61-501 *Insider Bids, Issuer Bids, Business Combinations and Related Party Transactions* de la CVMO;

« TriStar » : TriStar Oil & Gas Ltd.;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de (i) l'obligation d'évaluation dans le cadre du plan d'arrangement prévue à l'article 4.3 du Règlement Q-27 et (ii) l'obligation d'exclure les voix rattachées aux actions détenues par James M. Pasioka et Robert E. Kraft en vue de la détermination de l'approbation des porteurs minoritaires dans le cadre du plan d'arrangement prévue au paragraphe 3 de l'article 8.1 du Règlement Q-27 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux motifs suivants :

1. le plan d'arrangement constitue une « opération de fermeture » au sens donné à cette expression à l'article 1.1 du Règlement Q-27 et constitue un « regroupement d'entreprises » au sens donné à l'expression « *business combination* » dans la règle 61 501, le tout déclenchant une obligation d'évaluation et une obligation d'obtention de l'approbation des porteurs minoritaires;

2. l'article 4.3 de la règle 61-501 ne requiert néanmoins pas d'évaluation pour le plan d'arrangement;
3. en vertu de l'article 8.1 de la règle 61-501, les voix rattachées aux actions détenues par James M. Pasiaka et Robert E. Kraft peuvent être incluses dans le calcul en vue de la détermination de l'approbation des porteurs minoritaires du plan d'arrangement;
4. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la règle 61-501 par la CVMO et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61-501.

Fait à Montréal, le 8 janvier 2008.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0031

First Asset Yield Opportunity Trust

Vu le placement de droits de First Asset Yield Opportunity Trust (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 10 janvier 2008 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 7 décembre 2007, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.1 (l'« avis ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 17 décembre 2007 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 5 393 453 droits de souscription, tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2008.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1195595

Décision n°: 2008-MC-0057

VGS Seismic Canada Inc.

Vu la demande présentée par VGS Seismic Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 novembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les articles 5.4 et 9.1 du *Règlement Q-27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les termes définis suivants :

« facilité de crédit » : la facilité de crédit consentie à l'émetteur par Plainfield aux termes d'une convention de crédit le 16 février 2006 et amendée le 20 juillet 2006 et le 2 août 2006, laquelle inclut notamment une débenture convertible et des bons de souscription;

« modifications » : les modifications proposées à la facilité de crédit afin que l'émetteur détienne les fonds nécessaires lui permettant de poursuivre ses activités pour la saison d'hiver 2007-2008;

« Plainfield » : Plainfield Offshore Holdings VI Inc.;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 5.4 du Règlement Q-27 i) de convoquer une assemblée des porteurs de titres touchés et ii) d'envoyer une circulaire de sollicitation de procurations aux porteurs de titres touchés, le tout dans le cadre des modifications lesquelles constitueront une « opération avec une personne reliée » au sens du Règlement Q-27 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que l'approbation des porteurs minoritaires soit obtenue conformément aux articles 5.7 et 8.2 du Règlement Q-27 et ce, non pas dans le cadre d'une assemblée des porteurs de titres touchés, mais plutôt au moyen d'un consentement écrit.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 27 décembre 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2767

VGS Seismic Canada Inc.

Vu la demande présentée par VGS Seismic Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 novembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les articles 5.5 et 9.1 du *Règlement Q-27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les termes définis suivants :

« CVMO » : la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;

« facilité de crédit » : la facilité de crédit consentie à l'émetteur par Plainfield aux termes d'une convention de crédit le 16 février 2006 et amendée le 20 juillet 2006 et le 2 août 2006, laquelle inclut notamment une débenture convertible et des bons de souscription;

« modifications » : les modifications proposées à la facilité de crédit afin que l'émetteur détienne les fonds nécessaires lui permettant de poursuivre ses activités pour la saison d'hiver 2007-2008;

« Plainfield » : Plainfield Offshore Holdings VI Inc.;

« règle 61-501 » : la règle 61-501 *Insider Bids, Issuer Bids, Business Combinations and Related Party Transactions* de la CVMO;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation d'évaluation prévue à l'article 5.5 du Règlement Q-27 dans le cadre des modifications lesquelles constitueront une « opération avec une personne reliée » au sens du Règlement Q-27 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. les modifications proposées à la facilité de crédit constitueront une « opération avec une personne reliée » au sens du Règlement Q-27 et une « opération avec une personne apparentée » selon le sens attribué à l'expression « *related party transaction* » dans la règle 61-501;
2. en vertu du paragraphe 3 de l'article 5.5 de la règle 61-501, les modifications proposées à la facilité de crédit bénéficieront d'une dispense de l'obligation d'évaluation;
3. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la règle 61-501 par la CVMO et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations que ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61-501.

Fait à Montréal, le 27 décembre 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2768

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le «Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

4295820 Canada Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 433 667 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action. De plus, 126 020 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Dates du placement :

Le 12 et 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

9141-6883 Québec Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 281 042 actions catégorie B, pour une valeur globale de 7 951 733,78 \$.

Dates du placement :

Les 3, 4, 5, 7 et 10 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Angle Energy Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 500 actions ordinaires au prix de 4,00 \$ l'action et de 216 825 actions ordinaires accréditatives au prix de 4,80 \$ l'action.

Date du placement :

Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Ascot Resources Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 85 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 500 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 2,00 \$ l'action et de 7 839 600 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,75 \$ l'unité. De plus, 653 772 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

Baymount Incorporated

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 60 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 20 181 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

Biophage Pharma Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 312 500 actions ordinaires, au prix de 0,08 \$ l'action.

Date du placement :
 Le 3 janvier 2008
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 9 janvier 2008

Changfeng Energy Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 225 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 12 500 000 reçus de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,60 \$ le reçu. De plus, 1 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 19 décembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 28 décembre 2007

Corporation Groupe Mercator Transport

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 700 000 actions ordinaires, au prix de 0,445 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 28 décembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.12 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 8 janvier 2008

Corporation Power Tech Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 973 552 actions ordinaires, pour une valeur globale de 427 888 \$.
 Date du placement :
 Le 31 octobre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.14 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 9 novembre 2007

Donner Metals Ltd.

Souscripteurs:
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 18 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 048 460 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,65 \$ l'unité. De plus, 176 923 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 19 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

Exploration Lounor Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 800 000 actions ordinaires, au prix de 0,18 \$ l'action.

Date du placement :

Le 9 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 janvier 2008

Exploration Midland Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 207 667 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,60 \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

Exploration Orex Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 39 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 3 821 384 actions ordinaires accréditives et de 3 821 384 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,13 \$ l'action. De plus, 382 138 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

Exploration Typhon Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 63 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 571 unités A, chacune étant composée de 5 000 actions ordinaires accréditatives et de 1 818 actions ordinaires et de 18 unités B, chacune étant composée de 9 090 actions ordinaires et de 9 090 bons de souscription d'actions ordinaire, au prix de 1 000 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 janvier 2008

Fission Energy Corp.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 357 143 actions ordinaires au prix de 0,70 \$ l'action.

Date du placement :

Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Genizon Biosciences Inc.

Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 16 613 actions privilégiées de catégorie D, convertibles en actions de catégorie A votantes, pour une valeur globale de 25 646,32 \$ et de 2 492 bons de souscription d'actions privilégiées de catégorie D.

Date du placement :

Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

GGL Diamond Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 33 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 16 058 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,25 \$ l'action. De plus, 160 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 décembre 2007

Golden Band Resources Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 64 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 20 000 000 d'actions ordinaires accréditives au prix de 0,50 \$ l'action.
Dates du placement :
Le 18 et 20 décembre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 décembre 2007

Great Western Minerals Group Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 29 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 10 750 000 actions ordinaires au prix de 0,40 \$ l'action.
Date du placement :
Le 27 décembre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 décembre 2007

Greenfield Resources Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 528 805 actions ordinaires accréditives au prix de 3,60 \$ l'action.
Date du placement :
Le 7 décembre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 3 janvier 2008

ImmunoVaccine Technologies, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 637 641 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 10 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

India Property Fund, L.P.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de parts de sociétés en commandite pour une valeur globale de 102 354 546 \$.

Date du placement :

Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

InfraReDx, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 41 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 984 732 actions privilégiées de série C pour une valeur globale de 15 594 143,74 \$.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Iron-Gate Acquisition Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 336 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 716 parts de société en commandite au prix de 25 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 21 décembre 2007

Logan Resources Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 7 500 000 unités accréditives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,40 \$ l'unité et de 671 428 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité. De plus, 299 000 actions ordinaires au prix de 0,35 \$ l'action et 149 500 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Dates du placement :
Le 14 et 19 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 27 décembre 2007

Magpie Mines Inc. (The)

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 1 500 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,25 \$ l'action et de 54 921 962 actions ordinaires, à un prix réputé de 0,25 \$ l'action, en contrepartie de terrains minier.

Date du placement :
Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 10 janvier 2008

North American Uranium Inc.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 1 855.25 bons de souscriptions spéciaux, chacun donnant droit d'acquérir 1 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,01 \$ le bon. De plus, 120 000 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :
Le 20 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 10 janvier 2008

Northern Freegold Resources Ltd.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 9 530 614 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,75 \$ l'unité. De plus 477 000 unités et 477 000 options d'actions ordinaires, ont été émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 4 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

OptiSolar Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 722 665 actions privilégiées second rang, A-6, pour une valeur globale de 37 845 460,18 \$

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 janvier 2008

Paragon Minerals Corporation

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 785 000 actions ordinaires accréditatives, au prix de 1,00 \$ l'action, 1 391 214 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,70 \$ l'unité. De plus, 196 759 actions ordinaires, au prix de 0,73 \$ l'action ont été émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 6 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 décembre 2007

Pétrolia Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 000 000 d'actions ordinaires et de 3 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 janvier 2008

Prestige Telecom Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 10 358 674 actions catégorie B, au prix de 0,22 \$ l'action, de 5 798 674 actions catégorie A et de 4 560 000 bons de souscriptions d'actions catégorie A.

Date du placement :

Le 27 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.15 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 août 2007

ProMetic Science de la Vie Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 576 923 actions subalternes, au prix de 0,52 \$ l'action.

Date du placement :

Le 28 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 décembre 2007

ProMetic Science de la Vie Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 724 138 actions subalternes, au prix de 0,58 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

Railpower Technologies Corp.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures, échangeables en actions ordinaires ou actions catégorie A, pour une valeur globale de 35 000 000 \$.

Date du placement :

Le 4 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

Regent Pacific Group Limited

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 710 000 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 97 915 073,40 \$.

Date du placement :

Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 janvier 2008

Renegade Oil & Gas Ltd.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 390 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,75 \$ l'action.

Dates du placement :

Les 17, 19 et 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Ressources Jourdan inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 350 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 18 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Ressources Jourdan inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 616 927 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 775 120 \$. De plus, 80 357 unités et 160 714 options d'achat d'unités, émises à titre de rémunération.

Dates du placement :

Le 13, 18 et 19 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Ressources Murgor Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 071 426 actions ordinaires, au prix de 0,70 l'action. De plus, 82 857 actions ordinaires, au prix de 0,70 \$ l'action et 165 714 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

Société d'exploration minière Vior Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 40 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 461 unités, chacune composée de 4 500 actions ordinaires accréditives, 666 actions ordinaires et de 2 583 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 10 janvier 2008

Sofame Technologies Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures subordonnée, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 750 000 \$ et de 2 499 990 bons de souscription d'actions ordinaires. De plus, 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 janvier 2008

Sofame Technologies Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de débetures subordonnée, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 175 000 \$ et de 583 331 bons de souscription d'actions ordinaires. De plus, 108 333 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 janvier 2008

StageVentures 2007 Limited Partnership

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 90 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 11 482 parts de société en commandite, au prix de 1 070 \$ la part.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 janvier 2008

Stellar Pacific Ventures Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 30 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 197 unités, chacune étant composée de 8 500 actions ordinaires accréditives, 1 500 actions ordinaires et de 10 000 bons de souscriptions d'actions ordinaires, au prix de 1 500 \$ l'unité et de 197 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

Stelmine Canada Ltée

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 050 000 actions ordinaires, à un prix réputé de 0,20 \$ l'action, en contrepartie partielle de terrains minier.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

STRIPE 12 Canada L.P.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement d'intérêts de société en commandite, catégorie C, pour une valeur globale de 990 500 \$.

Date du placement :

Le 3 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

Trilogy Metals Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 59 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 11 304 048 reçus de souscription, échangeables en actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ le reçu et de 6 949 741 reçus de souscription accréditifs, échangeables en actions ordinaires accréditives, au prix de 0,55 \$ le reçu.

Date du placement :

Le 19 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Interrent Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Interrent Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 décembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 7 janvier 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 8 janvier au 11 janvier 2008 inclusivement;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de l'Annexe A « *Régime de droits à la valeur de parts différée* », de l'Annexe B « *Régime d'intéressement à long terme* » et de l'Annexe C « *Régime d'options d'achat de parts modifié (version soulignée)* » (collectivement, les « régimes incitatifs ») contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 29 mai 2007 (la « circulaire ») qui est intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur a déposé le 21 décembre 2007 (le « prospectus simplifié provisoire ») et qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié définitif que l'émetteur prévoit déposer sous peu (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. le 20 décembre 2007, par la décision portant le numéro 2007-MC-2727, l'Autorité a accordé une dispense temporaire des exigences de traduction (la « dispense temporaire de traduction ») visant certains documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (les « documents visés »), dont la circulaire;
2. la dispense temporaire de traduction a été accordée à la condition que les documents visés soient traduits en français et déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif;
3. la circulaire contient, en ses annexes A, B et C, les régimes incitatifs;

4. les régimes incitatifs ne sont pas des documents normalement intégrés par renvoi dans un prospectus simplifié et leur intégration n'est pas prévue par règlement;
5. les régimes incitatifs sont résumés à la circulaire;
6. l'intégration des régimes incitatifs à la circulaire n'a été dictée que par des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues à la circulaire;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 8 janvier 2008.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0002

Lululemon athletica inc.

Vu la demande présentée par Lululemon athletica inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 janvier 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 janvier 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés au 31 octobre 2007 et pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 octobre 2007 et le 31 octobre 2006;
2. le rapport de gestion pour la période de 9 mois terminée le 31 octobre 2007.

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 9 janvier 2008.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0037

NovaGold Resources Inc.

Vu la demande présentée par NovaGold Resources Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 décembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la British Columbia Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43 101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les définitions suivantes :

« communiqué de presse » : le communiqué de presse de l'émetteur déposé le 26 novembre 2007 annonçant un changement important dans les affaires de l'émetteur vu la suspension de la construction du projet Galore et la divulgation des différences dans les dépenses en capital estimées prévues au rapport technique Hatch;

« projet Galore » : le projet cuivre-or Galore Creek situé au nord-ouest de la Colombie Britannique;

« rapport technique Hatch » : l'étude de faisabilité du projet Galore datée du 2 novembre 2006 préparée par Hatch Ltd.;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation qu'un rapport technique à l'appui de l'information concernant le projet Galore contenu au communiqué de presse soit préparé par ou sous la supervision d'une personne qualifiée indépendante et déposé dans les 45 jours suivant le dépôt du communiqué de presse (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que l'émetteur dépose un rapport technique préparé par une personne qualifiée employée par l'émetteur au plus tard le 31 janvier 2008.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 10 janvier 2008.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0042

Tech Titans Trust

Vu la demande présentée par Tech Titans Trust (la « fiducie ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 décembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l' « autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« bons de souscription » : chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acheter une part de fiducie au prix de 12,25 \$ le dernier jour ouvrable des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année au cours de la période débutant le 28 mars 2008 et se terminant le 30 juin 2009 inclusivement, tel que défini au prospectus provisoire;

« parts de fiducie » : collectivement, les parts de Tech Titans Trust, tel que défini au prospectus provisoire (individuellement, une « part de fiducie »);

« prospectus provisoire » : le prospectus provisoire en date du 6 décembre 2007, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« TSX » : Bourse de Toronto;

« unité » : chaque unité est composée d'une part de fiducie et d'un bon de souscription visant l'achat d'une part de fiducie, tel que défini au prospectus provisoire (collectivement, les « unités »);

« valeur liquidative par part » : la valeur liquidative de la fiducie divisée par le nombre de parts en circulation, à une date précise;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de la fiducie, en vertu de l'article 17.1 du Règlement 81-106, visant à être dispensée, à certaines conditions, de l'obligation prévue au sous-paragraphe (b) du paragraphe 3) de l'article 14.2 du Règlement 81-106 de calculer la valeur liquidative d'un fonds d'investissement au moins une fois par jour ouvrable, s'il utilise des instruments dérivés (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la fiducie.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- 1- les parts de fiducie sont inscrites à la cote du TSX;
- 2- la fiducie doit calculer la valeur liquidative par unité au moins deux fois par mois.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 15 janvier 2008.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0063